



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060
Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit SULFATE DE CALCIUM (DIHYDRATE)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CaSO ₄ • 2H ₂ O		Numéro MAT CR-0121; CA-0121; CP-0600	Masse molaire 172,17
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes CALCIUM SULFATE DIHYDRATE, SULFATE DE CALCIUM PRÉCIPITÉ, SULFATE DE CALCIUM NATIF, GYPSE, SELENITE, MINERAL WHITE, LIGHT SPAR, ALABASTER, ANNALINE, GYPSUM			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-09-29	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Sulfate de calcium dihydrate	10101-41-4	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation oculaire. Irritation du système respiratoire. Toux. Rougeurs. Éternuements. Rhinorrhée (écoulement de mucus nasal fin). Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de calcium. Oxydes de soufre.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Si chauffé, le sulfate de calcium anhydre peut réagir violemment au contact de l'aluminium, du diazométhane et du phosphore. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de l'humidité et des produits incompatibles.
Méthode et équipement de manutention	Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	CAS-No.	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Sulfate de calcium (dihydrate)	10101-41-4	TWA	10.000000 mg/m ³	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		VEMP	5 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarques	La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.			
		VEMP	5.000000 mg/m ³ mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.			
		TWA	10.000000 mg/m ³	LEP Colombie Britannique
	La MPT de 8 h donnée dans le Tableau est pour la poussière totale. Cette substance a également une MPT de 8 h de 3 mg/m ³ pour la fraction respirable.			
		TWAEV	10.000000 mg/m ³	Canada. Ontario OELs
		VEMP	10 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.			
		TWAEV	10.000000 mg/m ³	Canada. Ontario OELs
		TWA	10.000000 mg/m ³	LEP Colombie Britannique

		VEMP	5.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.				
		TWAEV	10.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.				
		TWA	10 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	10.000000 mg/m ³	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		TWA	10.000000	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		TWA	10 mg/m ³	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre blanche.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	7 (solution aqueuse 5%).
Point de fusion / congélation	150°C (dec)
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.32g/cm ³
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau 0.2g/L. Insoluble dans les solvants organiques.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	> 140°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Généralement peu réactif mais pouvant agir comme oxydant.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Substances incompatibles	Agents réducteurs. Agents oxydants forts. Acides forts, aluminium, magnésium. Diazométhane.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de soufre. - Oxyde de calcium.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

SULFATE DE CALCIUM (DIHYDRATE)

Premières voies d'absorption	Inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements. Éternuements et écoulement nasal. NOTE: l'inhalation des poussières sur une longue période peut développer une fibrose pulmonaire, notamment si le pourcentage en silice cristalline est supérieure à 1%.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, troubles nerveux, lésions aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmolement, fatigue, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - > 3000 mg/kg . DL50 Dermal - Donnée non disponible.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Non
-----------------------------------	-----

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-09-29